

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2012**

CP 12/12-37

*L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE**

---

Pour favoriser les actions collectives mises en œuvre, promouvoir les savoir-faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprises ainsi que leurs transmissions,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en œuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 24 mai 2012 en vue d'examiner le dossier de demande de subvention présenté ci-après.

## **1 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

### **Participation au « Salon AEROMART » les 4, 5 et 6 décembre 2012 à TOULOUSE**

#### **► LES RAISONS**

Le **salon AEROMART**, convention d'affaires internationale des industries aéronautiques et spatiales s'est déroulé pour sa 9<sup>ème</sup> édition, à Toulouse les 4, 5 et 6 décembre 2012.

Il a pour objectif de mettre en relation les donneurs d'ordre et les entreprises sous traitantes à travers l'organisation de rendez-vous entre ces deux types de partenaires.

#### **► DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la C.C.I. va coordonner la participation des entreprises au salon AEROMART les 4, 5 et 6 décembre prochain, à Toulouse.

Au total, sept entreprises du Tarn-et-Garonne participeront à ces rencontres, il s'agit de :

ALMECA (Labastide du Temple), ATECA (Montauban), CRISTIN ELECTRO EROSION (Grisolles), GILBERT POLYTECH (Reynies), RABES (Montauban), SIBI (Montauban) et SUD PROJET (Labastide St Pierre).

Toutes sont spécialisées dans le domaine de la sous-traitance aéronautique.

#### **► LE COÛT DE L'OPÉRATION**

Le coût de l'opération est estimé à **19 170 €** dont le détail ci-dessous :

<b>OBJET DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT EN € HT</b>
forfaits inscriptions et stand	15 000 €
communication, frais d'accueil	700 €
Frais engagés par la CCI	3 470 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 170 €</b>

## ► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s' établit comme suit :

<b>subvention du Conseil Général</b>	<b>2 000 €</b>
Subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (accordée)	2 000 €
participation entreprises	10 200 €
participation de la CCI	4 970 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 170,00 €</b>

## ► AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du 28 septembre 2012, considérant qu'il s'agit d'une manifestation qui représente un appui auprès des industriels du département, en partenariat avec la CCI, propose d'accorder à la **Chambre de Commerce et d'Industrie**, une subvention d'un montant de **2 000 €** pour sa participation au **salon AEROMART, les 4, 5 et 6 décembre 2012** à Toulouse.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention sollicitée.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation d'engagement 2012	<b>46 800 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes	<b>44 800 €</b>
Engagement à la commission permanente de ce jour	<b>2 000 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	<b>46 800 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 28 septembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale d'un montant de 2 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne pour sa participation au « salon AEROMART » les 4, 5 et 6 décembre 2012 ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,